

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 028-212804157-20231018-D2023047-DE

République Française
Département EURE ET LOIR
Commune de Villemeux sur Eure

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

La convocation et l'ordre du jour ont été transmises aux membres du conseil et affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2023.

Vote
A la majorité
Pour : 1
Contre : 17
Absention : 0

L'an 2023, le 18 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Villemeux sur Eure s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. RIGOURD Daniel, Maire, Mmes : BERNARD Dominique, COUVÉ Christel, JODEAU Huguette, LEVIER Solange, TOMIC Danielle, MM : ANEST Louis, BAUBION Guy, BIDANCHON Thomas, HASSANPOUR Mehdi, JUGURTHA-BAZAUD Jacques, PERRET Claude, RICARD Jean-François, VIERA Serge

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERLAND Cindy à M. RIGOURD Daniel, NINO Patricia à M. HASSANPOUR Mehdi, PERENNOU Virginie à M. BIDANCHON Thomas, PLISSON Ginette à Mme LEVIER Solange

Absents :
Absent(s) : M. VERTEL Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme TOMIC Danielle

D_2023_047 – Projet éolien de la "Vallée du Roi"

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-100 en date du 21/09/23, une enquête publique a été ouverte du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien « la Vallée du Roi », présenté par la SCS ENERTRAG BEAUCE I.

Le projet consiste au remplacement de 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin du Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et de 3 postes de livraison électrique.

Il est prévu à l'article 8 de cet arrêté que le conseil municipal donne son avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

En conséquence, et après débats, le conseil municipal donne un AVIS DEFAVORABLE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Daniel RIGOURD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 24 OCT. 2023

Et Publication ou notification du : 24 OCT. 2023

